



Bulletin Municipal n°21

Décembre 2024



*joyeux
Noël*



Commune de Valdelaume

Mairie de VALDELAUME

Adresse : 1, rue du Puits Grelet
Hanc - 79110 VALDELAUME
Tel : 05 49 29 83 63
Mail : mairie-valdelaume@paysmellois.org

Horaires d'ouverture :

Lundi : 8h30 – 12h
Mardi : 13h30 – 17h30
Mercredi : 13h30 – 17h 30
Jeudi : 13h30 – 17h30
Vendredi : 8h30 – 12h

Secrétaire de mairie : Sabine Ardillon

Les conseillers :

Maire : Emmanuel Caquineau 06 08 99 96 72
1^{ère} adjointe : Mathilde Garçonnet-Sillon 06 81 60 08 71
2^{ème} adjointe : Isabelle Baudrit 06 22 03 50 85
3^{ème} adjointe : Fabienne Vignier 06 63 71 40 00
4^{ème} adjointe : Odile Rault 06 42 15 12 21
5^{ème} adjoint : Eric Desavres 06 27 73 65 08

FRAGNEAU Jessica, FRAGNEAU Monique, VAURY
Laura, MORNET-KOHLER Maryse, BABIN Etienne,
PAQUEREAU Stéphane, JOLLY Jacques, BERNARD
Jean-François, GUILLON Jean Luc, OHIN Narcisse,
DOMERGUE Gilles, MERLE Dominique, GIRAULT
Claude

La mairie sera fermée pour congés du 22 décembre au 5 janvier inclus.

SOMMAIRE

Le mot de l'équipe municipale

Page 3

La mairie vous informe

Pages 4 à 17

Vie associative

Pages 18 à 22

Infos diverses

Pages 23 à 28

Le mot de l'équipe municipale

➤ Colis de Noël

Cette année, il y a 114 colis, ils seront distribués aux aînés de la commune de plus de 75 ans.

Les colis seront distribués le dimanche 15 décembre dans la matinée par les conseillers municipaux.



➤ Vœux du maire



Invitation Vœux du Maire 2025

Le Maire et son Conseil Municipal

vous présentent leurs Meilleurs Vœux pour l'Année 2025

Ils vous invitent à partager la galette et le verre de l'amitié, le

Dimanche 19 janvier 2025 à 15 heures

Salle des Fêtes d'Ardilleux

Extrait des comptes rendus des REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2024 A 20 heures 30 à BOUIN

Présents :

Mmes et Mrs CAQUINEAU Emmanuel, GARCONNET-SILLON Mathilde, BAUDRIT Isabelle, VIGNIER Fabienne, RAULT Odile, DESAIVRES Eric, PAQUEREAU Stéphane, FRAGNEAU Jessica, VAURY Laura, GUILLON Jean Luc, BABIN Etienne, JOLLY Jacques

Absents excusés : FRAGNEAU Monique, MORNET-KOHLER Maryse, BERNARD Jean-François, DOMERGUE Gilles

Absents : OHIN Narcisse, MERLE Dominique, GIRAULT Claude

Adressage

Isabelle BAUDRIT présente un power point reprenant le travail réalisé pour la création et la mise à jour du fichier national unique conformément au décret 2023-767 du 11 août 2023, qui consiste à la numérotation de chaque habitation afin de faciliter la distribution du courrier, l'accès pour les secours, les livraisons, etc... Pour rappel suite au conseil du 20 février 2024, il avait été voté de faire appel aux services de la Poste. Ces derniers ont fourni un fichier de base sur lequel figuraient les adresses, les numéros parcellaires, il a donc fallu avec la secrétaire de Mairie vérifier toutes les adresses de la commune tant au niveau de la numérotation que toutes les parcelles, mais également numérotés tous les édifices publics (salles des fêtes, églises..) ; La méthodologie a été présentée aux élus, ainsi que la validation définitive par les services de la poste. A l'unanimité le conseil approuve et valide les modifications, les ajouts de numéros à la dénomination des voies et des lieux-dits déjà approuvés sur les anciennes communes.

Les Commissions

- **Commission environnement** : Isabelle BAUDRIT présente les travaux de cette commission qui s'est réunie le 21 août dernier pour faire le tour de tous les villages et vérifier l'état des plantations. Dans l'ensemble un bon entretien.

- 1) Il a été constaté le passage de nombreux cyclistes et promeneurs pour visiter l'église de Pioussay, lesquels pique-niquaient cet été sur la pelouse face à celle-ci, il est donc proposé au conseil de mettre à cet endroit une table de pique-nique de chez URBANEXT (faite à base de briques TETRA-BRICK), un devis a été demandé lequel s'élève à 1261.22€, à l'unanimité le conseil vote pour la mise en place de cette table.
- 2) Des habitants de HANC ont demandé s'il serait possible d'avoir un terrain de pétanque sur la place et à l'ombre, ce projet pourrait se prévoir pour 2025? A l'unanimité le conseil vote pour, un travail sera donc fait pour l'estimation du coût des travaux et l'emplacement définitif.
- 3) Un travail a été fait en Communauté de Communes sur la gestion des déchets dans les salles des fêtes et une modification est proposée pour insérer aux contrats de location ; une signalétique sera également affichée dans chaque salle pour un meilleur tri des déchets. L'article ainsi modifié a été lu et approuvé par le conseil.
- 4) Dans le cadre du programme du PAYS D'ART ET D'HISTOIRE Mellois en Poitou, la direction de l'aménagement du territoire a lancé un appel à projet pour 2025, 3 thèmes sont proposés : 1°) Le 80^{ème} anniversaire de l'armistice de la 2^{de} guerre mondiale, 2°) un été pour valoriser l'art roman, 3°) atelier pour les enfants aux vacances de la Toussaint 2025. A l'unanimité le conseil est d'accord pour que l'on se positionne pour un atelier pour les enfants où nous pourrions inclure les professeurs de l'école de Pioussay au projet après leur accord.

- **Commission solidarité** : Odile RAULT informe que les colis de Noël ont été commandés au nombre de 114. L'organisation pour la tournée est en cours.
- **Commission bâtiment** : Fabienne VIGNIER

- rappelle que la commission s'est réunie directement au logement vide de BOUIN le 9 octobre. Il y a beaucoup de nettoyage et de travaux à y réaliser. La question se pose que fait-on de ce logement ? travaux

à prévoir : repasser la toiture, mettre sur toutes les fenêtres des aérations, refaire toutes les peintures, poncer les parquets, isoler le sous-sol, 1 vélux également à refaire, isolation, chauffage... Il faut donc demander des devis avant de prendre une décision finale sur ce logement.

- Suite à l'installation des compteurs LINKY dans tous les bâtiments communaux, il faut prévoir le remplacement de tous les différentiels qui ne sont plus adaptés.
- La commission s'est également rendue à la salle des fêtes du BREUIL-COIFFAUD afin de donner suite au projet de remise aux normes de la cuisine : sont prévus, 1 évier grand bac avec un égouttoir de chaque côté, un lave-vaisselle, une hotte adéquate, l'isolation des murs.. La commission propose également de prévoir de mettre les bouteilles de gaz en extérieur mais protégées par une grille en fer (pour éviter les vols), il faudra aussi rajouter des prises électriques.

M. le Maire rappelle que pour cette salle les travaux doivent être impérativement avant le 31 décembre puisque la salle est louée à cette date.

Questions diverses

- **Fermages** : le conseil prend acte d'un changement de fermier et d'une augmentation annuelle du fermage de 5.23 %.
- **Enquête publique** : concernant « le parc éolien de la plaine de Jouhé », elle sera terminée le 18 octobre. M. le Maire informe le conseil qu'un avis défavorable a été émis par le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres et bien d'autres organismes.
- **Alimentation en eau de BOIS TRAPEAU** : Les propriétaires ont fait la demande de raccordement de leur propriété à l'eau potable, inexistante à ce jour. Un devis a été fait par le Syndicat d'eau Potable 4B pour un montant de 246 000€ pour ramener le réseau d'eau sur 1.700km. Il précise que cette installation est soumise à l'obligation de consommer au moins 1m3 par jour et que la facture est à la charge du propriétaire. La commune n'a pas connaissance à ce jour de la position du demandeur et n'a aucune obligation de participation dans le projet.
- **CANI'BULLES (COURTANE)** : En 2025, un particulier s'installe dans le toilettage pour animaux en camion ambulant et demande à la commune un emplacement avec branchement. Compte tenu des précédentes demandes et des difficultés rencontrées, le conseil ne souhaite pas donner suite au branchement mais laisse la possibilité d'un stationnement sur un parking de la commune en auto-suffisance.
- **Panneaux signalisation** : M. Jean-Claude SILLON a adressé un courrier à la mairie pour demander un aménagement supplémentaire de la départementale concernant les priorités à droite en rajoutant un panneau rouge et jaune. M. le Maire s'est rapproché du service au Département, il lui a été répondu que ce n'est pas nécessaire et que dans un avenir proche ces priorités seraient peut-être remplacées par des « céder le passage », il ne sera donc pas donner suite à cette demande.
- **Balades** : de nombreuses personnes ont adressé leurs remerciements pour l'organisation des balades communales. M. le Maire propose qu'une exposition avec les photos ou un petit film soit réalisé lors d'une manifestation communale.

Séance du 05 décembre 2025 A 20 heures 30 à HANC

Présents :

Mmes et Mrs CAQUINEAU Emmanuel, BAUDRIT Isabelle, VIGNIER Fabienne, RAULT Odile, DESAIVRES Eric, PAQUEREAU Stéphane, FRAGNEAU Jessica, VAURY Laura, BERNARD Jean-François, GUILLON Jean Luc, MORNET-KOHLER Maryse, MERLE Dominique, DOMERGUE Gilles, BABIN Etienne, FRAGNEAU Monique, OHIN Narcisse

Absents : Jacques JOLLY, Claude GIRAULT

Absente excusée : Mathilde GARCONNET-SILLON

Approbation du dernier compte rendu

Maryse MORNET-KOHLER demande s'il y a un problème de mise aux normes de la salle suite à la réfection de la cuisine, M. le Maire précise que non, et la fin des travaux est prévue la semaine prochaine.

Les locations des salles

Le Maire rappelle que les différentes salles de la commune sont louées très régulièrement et que le coût lié notamment à l'énergie fait qu'il nous faut aujourd'hui augmenter le prix des locations de salle inchangé depuis 2019. Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'augmenter les tarifs de la façon suivante au 01/01/2025 :

- ✓ Location de salle pour les habitants de la commune au week-end : 130€
- ✓ Location de salle pour les habitants Hors de la commune au week-end : 250€
- ✓ Location de salle à la journée pour les habitants de la commune : 60€
- ✓ Location de salle à la journée pour les habitants Hors de la commune : 120€
- ✓ Location de la salle Laurent Cantet : 40€ (aucune location pour les hors commune)
- ✓ Location du préau de Pioussay pour les habitants de la commune au week-end : 85€
- ✓ Location du préau de Pioussau pour les habitants de la commune à la journée : 60€
- ✓ Location du préau de Pioussay pour les Hors de la commune au week-end : 130€
- ✓ Location du préau de Pioussay pour les Hors de la commune à la journée : 90€

Questions diverses liées aux travaux

- M. le Maire précise que la réfection du logement de Bouin passera sur le budget 2025, les devis ne sont pas tous arrivés.
- Le soldat ainsi que le lettrage des noms des Morts pour la France sur le Monument aux Morts d'Ardilleux seront repeints en 2025.
- Il faudra également envisager le remplacement de la barrière du logement d'Ardilleux qui est en mauvais état malgré son entretien régulier par la locataire.
- En ce qui concerne l'éclairage public, depuis les changements d'heures et partout sur la commune il y a des dysfonctionnements. Le Maire n'a eu de cesse d'appeler les services compétents mais normalement Séolis a du finir toutes les vérifications semaine 49.

Les Commissions

Voirie :

- Eric DESAIVRES indique qu'une réunion de la commission voirie a eu lieu le 24 octobre, le bilan de l'année a été fait, il reste un chemin à faire de 510m (sur Moncouverte). Le coût des travaux pour l'année 2024 se monte à 112 000€ y compris les cotisations au SIVU de voirie.
- Pour 2025, la commission a estimé à 120 000 euros le budget nécessaire à inscrire pour la participation du Sivu de voirie dont 4.5 kms environ de réfection de chemins.

Bâtiment : Fabienne VIGNIER informe que les devis sont en cours pour la rénovation du logement de Bouin.

Environnement :

- Isabelle BAUDRIT précise que des composteurs seront mis à disposition des habitants, un article explicatif figurera dans le prochain bulletin, il faudra les réserver auprès de la Communauté de Communes après distribution de leur flyer ; les composteurs seront distribués sous le préau de Pioussay le mercredi 12 février 2025 de 15H à 16H.
- Le Conservatoire d'Espace Naturel, Sabrina MAIANO a pris notre contact pour nous solliciter aux fins d'obtenir une subvention pour une animation sur notre commune autour des Orchidées. L'année dernière nous avons déjà participé pour l'animation « chauves-souris ». M. le Maire indique qu'il est tout à fait d'accord mais pour une seule animation par an. Il demande au conseil son avis et à l'unanimité il est accordé une subvention à hauteur de la demande soit 380€ TTC
- Le nom des habitants de Valdelaume n'a jamais été défini, il est proposé de reprendre les noms proposés en 2019 par le conseil municipal et de faire choisir la population, sous forme de vote. Dans le prochain bulletin un bon à découper sera inséré avec un choix à faire sur 5 noms, le bulletin sera à mettre dans l'urne située à la mairie ou à envoyer à la mairie et le dépouillement se fera le jour des vœux du Maire le 19 janvier prochain. A l'unanimité le conseil approuve.

Solidarité : Odile RAULT confirme que les colis sont arrivés et seront distribués le dimanche 15 décembre au matin à partir de 10 heures.

Questions diverses

Vœux du Maire : Ils se feront le 19 janvier 2025 à partir de 15h à la Salle des Fêtes d'ARDILLEUX

Mobilibus : Un chauffeur bénévole en plus en la personne de Jean-Marc ARDILLON a été trouvé, ce qui porte à quatre chauffeurs pour la commune de VALDELAUME

Cabinet de massage/réflexologie itinérant : Cyndie ROUZIER a demandé l'autorisation de se poser sur la commune pour exercer son activité de massage itinérant, il s'agit de la Fée Bulleuse de PAIZAY LE CHAPT, elle n'a besoin de rien hormis l'autorisation de stationner. A l'unanimité le conseil lui donne l'autorisation de venir sur la commune.

La fibre : Elle est installée dans certains villages de la commune, d'autres vont être bientôt connectés. Il faut s'assurer auprès de son opérateur internet.

Ecole de Pioussay : Laura VAURY s'inquiète en tant que parent d'élève du fait que l'APE se heurte à un mur de non-recevoir, notamment en ce qui concerne le non remplacement de l'ATSEM et l'absence de service minimum par la Communauté de Communes bien que cela soit obligatoire par la Loi.

Ragondins : le piégeage vient de commencer sur la commune particulièrement sur Hanc et Bouin.

➤ **Objet : Tarifs de location des salles des fêtes et lieux de festivités au 01/01/2025**

Salles de Pioussay, Bouin, Ardilleux et Breuil-Coiffaud : La caution est fixée à 500 euros

	<u>Habitants</u>	<u>Hors commune</u>
La journée	60 euros	120 euros
Week-end	130 euros	250 euros

Préau de Pioussay

	<u>Habitants</u>	<u>Hors commune</u>
La journée	60 euros	90 euros
Week-end	85 euros	130 euros

Salle Laurent Cantet à Ardilleux : La caution est fixée à 100 euros

	<u>Habitants</u>	<u>Hors commune</u>
La journée	40 euros	Pas de location

Associations communales :

location gratuite

Associations hors commune :

location journalière fixée à 50 euros

Activités culturelles ou sportives communales:

20 euros la séance

Activités culturelles ou sportives hors commune :

30 euros la séance

➤ Enquête publique parc éolien de la Plaine de Jouhé

Comme vous le savez, l'enquête publique s'est terminée le 18 octobre dernier, de nombreux dépôts ont été consignés dans le registre d'enquête.

Depuis, Madame le Commissaire Enquêteur a rendu son rapport avec un avis défavorable pour l'implantation de ce parc éolien.

Vous pouvez retrouver toute la procédure et les conclusions de l'enquête en cliquant sur le lien suivant : (site de la Préfecture).

https://www.deux-sevres.gouv.fr/contenu/telechargement/57099/462921/file/rapport%20et%20conclusionss_compressed.pdf

Département des Deux-Sèvres

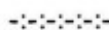
Département de la Charente



Demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS FERME EOLIENNE DE LA PLAINE DE JOUHE relative à un projet de construction et d'exploitation d'un parc éolien comportant cinq aérogénérateurs et un poste de livraison électrique sur le territoire des communes de VALDELAUME (79), LORIGNE (79) et LA FORET DE TESSE (16).



Enquête publique du 16 septembre au 18 octobre 2024



Commissaire enquêteur Annie TURPAUD-GOUBAND - Décision du 28 mai 2024 N° E24000056/86



RAPPORT



◆ Ainsi la conjugaison d'un certain nombre de contributions du public et d'avis d'une majorité d'élus conduit à supposer :

- une absence d'acceptation sociale du projet,
- un relationnel très difficile voire une absence de communication depuis 2020 entre les élus et le porteur de projet,
- un dossier de projet mené de façon réglementaire mais sans une information et appréciation sur/de la vie locale,

◆ Il demeure que malgré de nombreux éléments favorables au projet mis en évidence, il y a lieu cependant de tenir compte des éléments en lien direct avec l'environnement et portant sur :

- les effets de saturation visuelle et d'encerclement exprimés dans la majorité des contributions par la présence de 42 parcs éoliens dans l'aire du projet, présentant des inconvénients tant pour les habitants que pour l'environnement et les paysages ;
- les espèces protégées recensées dans l'aire du projet, zone de connexion pour ces espèces, évoluant dans des zones d'incidence Natura 2000, pour lesquelles le Conseil National de la Protection de la Nature s'est exprimé défavorablement sur la bonne conservation de ces espèces et leurs habitats ;

◆ La contribution des territoires locaux au développement des énergies renouvelables est nécessaire à la réalisation des objectifs nationaux, mais ne doit pas se réaliser au détriment d'un autre intérêt national qu'est la protection de la biodiversité ;

◆ La majorité des élus s'est exprimée contre le projet. Il apparaît difficilement concevable que le projet puisse trouver son aboutissement au sein d'une désapprobation générale des élus locaux décisionnaires et garants de l'aménagement de leur territoire.

En conséquence, et tenant compte de l'ensemble des éléments et du poids de la représentation politique territoriale qui s'est exprimée, j'émet :

AVIS DEFAVORABLE

à la demande d'autorisation environnementale unique présentée par la SAF FERME EOLIENNE DE LA PLAINE DE JOUHE en vue de construire et d'exploiter un parc éolien comprenant 5 éoliennes et un double poste de livraison sur le territoire des communes de VALDELAUME (79) LORIGNE (79) et LA FORET DE TESSE (16).

Fait à NIORT, le 18 novembre 2024,
Annie TURPAUD-GOUBAND,
Commissaire enquêteur.



INFOS MAIRIE : TRAVAUX – Voirie et Bâtiment

➤ Voirie

Entretien des espaces verts et des cimetières : Les agents ont continué à entretenir les espaces verts et à gérer les cimetières.

Ramassage des feuilles : En raison des coups de vent, de nombreuses branches et arbres ont dû être enlevés des routes.

Nettoyage des caniveaux : Les caniveaux ont été nettoyés dans les villages.

Caniveaux : 150 ml de caniveaux ont été réalisés à Pioussay (le goudron sera mis en finition au printemps).
20 ml de caniveaux ont été installés à Bouin pour canaliser l'eau de pluie, qui pénétrait dans des bâtiments.

Nivellement et semi du terrain à Ardilleux : Terrain nivelé près de l'église et semi de la pelouse

Réparation des chemins calcaires : Des nids de poules ont été bouchés.

Travaux de voirie réalisés avec le SIVU durant l'année (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) :

Sablage de chemins calcaires : 2,2 km

Parking à l'église d'Ardilleux : Réalisation en grave émulsion

Élargissement et stabilisation des accotements : À l'entrée du Breuil Coiffaud, face aux Écuries du Breuil

Dérasement de l'accotement routier : 3,6 km sur les deux côtés

Curage de fossés : 1,2 km

Peinture de voirie : Application de peinture blanche sur les routes, passages piétons, lignes de stop et de cédez-le-passage (hors routes départementales)

Entretien des haies : Entretien continu

Autres informations :

Décorations de Noël : Les agents ont installé les décorations de Noël en cette fin d'année.

Congés de fin d'année : Les agents seront en congé du 21 décembre 2024 au 5 janvier 2025, mais resteront disponibles en cas de besoins urgents.

➤ Bâtiment

Travaux réalisés à la salle des fêtes du Breuil Coiffaud :

Rénovation de la cuisine par nos agents :

Amélioration de l'agencement

Remplacement du carrelage au sol

Installation de rails, plaques de plâtre, isolation, et plinthes sur les murs

Travaux réalisés par l'entreprise Venien Thierry du Breuil Coiffaud :

Reprise de l'installation électrique et des branchements d'eau.

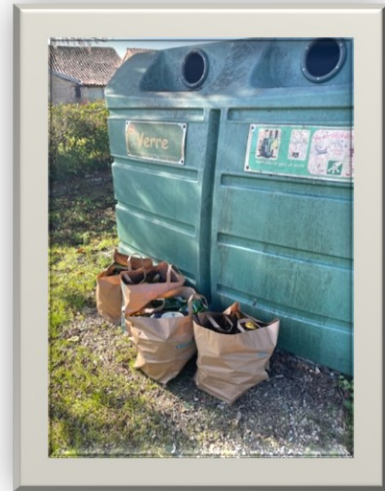
Travaux réalisés par l'entreprise AVcovering de Poitiers

Pose du revêtement mural aux normes.

Matériels de cuisine, entreprise ERCO de Niort



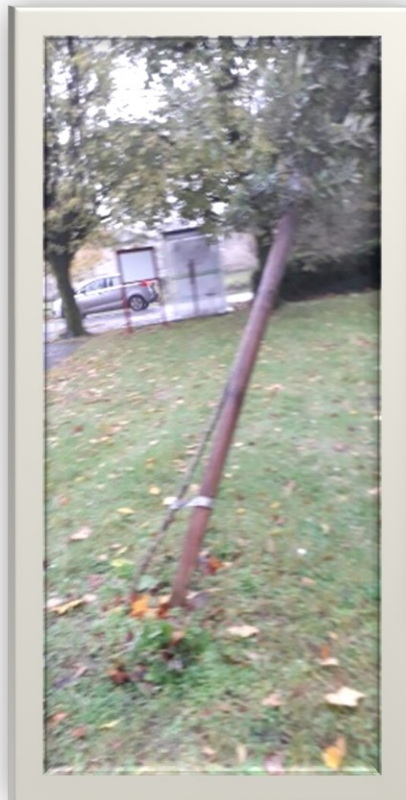
« Coup de gueule », incivilités



On avait bon espoir ... mais non ça continue !

Il semblerait que des personnes confondent les pourtours des containers de tri avec des dépôts d'ordures, et bien non ! Les canapés et autres déchets sont à déposer directement en déchetterie, c'est gratuit, et il est tout aussi simple d'y aller en voiture que de prendre sa voiture pour les déposer n'importe où, alors un peu de courage pour respecter notre environnement !

Certains habitants trouvent que le fleurissement ou l'embellissement est insuffisant, mais lorsque l'on engage des frais, au demeurant avec un coût important, le travail n'est pas respecté et quand les plantations ne sont pas volées, elles sont cassées, volontairement ou pas ? Toujours est-il que la personne qui a cassé cet arbre à Ardilleux n'a eu la délicatesse de venir se dénoncer en Mairie, c'est bien dommage, d'autant que normalement il existe des assurances pour cela ...pour information, cet arbre a coûté cette année 300 euros TTC à la commune !



Horaires d'ouverture des déchèteries

- **Chef-Boutonne, route d'Aubigné – Péchiot et de de Sauzé-Vaussais, Impasse des Carrières**

Période	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
du 01/04 au 30/09			9H30-12H 14H-18H			
du 01/10 au 31/03			9H30-12H 14H-17H			

- **« Le Printemps des Biodéchets » :**

Le 12 février 2025 de 15h à 16h aura lieu au préau de Pioussay, Valdelaume, une distribution de composteurs, pour tout renseignement et réservation s'adresser au Service des Déchets de la Communauté Mellois en Poitou à Melle, tél : 05 49 27 56 79.



Le Printemps des BIODÉCHETS

*J'allège ma poubelle,
je m'équipe !*

**DISTRIBUTION
COMPOSTEURS
DANS LES COMMUNES**

—

AVEC INITIATION AU COMPOSTAGE

- ✓ comment recycler ses biodéchets
- ✓ compostage, les clés de la réussite
- ✓ comment éviter le gaspillage alimentaire
- ✓ utiliser son compost au jardin

Plusieurs dates et points de retrait près de chez vous !

Communication

➤ Page Facebook de la commune de Valdelaume



A ce jour 328 personnes nous suivent sur la page Facebook de Valdelaume, nous vous remercions pour votre intérêt et espérons que vous allez être de plus en plus nombreux !

Cette page Facebook nous permet de mettre en avant des informations générales et les animations des associations de la commune.

Pour nous trouver, cliquer sur la « loupe » dans Facebook et taper « Commune de Valdelaume ».

➤ Site internet de Valdelaume

<https://www.valdelaume.fr/>



Nous souhaitons faire figurer dans une rubrique spécifique les entreprises, les auto-entrepreneurs, les gîtes, les hébergements touristiques, etc... Vous souhaitez figurer dans la rubrique, dans ce cas n'hésitez pas, contactez la Mairie dès que possible, afin que nous vous adressions le formulaire de consentement obligatoire à nous retourner pour nous permettre de faire le nécessaire, en nous précisant exactement les coordonnées à publier. Nous comptons sur vous et restons à votre disposition pour tout renseignement.

Bientôt 16 ans ?

Il est temps de se faire recenser !

Où ?

**Tu dois te rendre à la Mairie
de ton lieu de résidence**

**Avec ta carte nationale
d'identité ou ton passeport,
ton livret de famille et un
justificatif de domicile**

Comment ?

**À l'issue de ton
recensement, tu seras
convoqué pour effectuer
ta JDC**

Pourquoi ?



**À l'issue de ta JDC, un certificat de participation
te sera délivré. Il te sera utile pour t'inscrire à
des examens (BEP, CAP, baccalauréat...) et
concours (grandes écoles, entrées dans la
fonction publique...)**

**Il est également exigé pour passer le permis de
conduire**

- **Il est nécessaire de te faire recenser même
dans le cas du SNU**
- **Tu as 3 mois pour te faire recenser auprès de
ta Mairie dès 16 ans, afin de respecter le délai
légal**

Solidarité

➤ Mobilibus

Tous les samedis matin, pour vous rendre au centre-ville de Chef-Boutonne, la navette MOBILIBUS vous accompagne. Le coût du trajet est de 1€ aller et 1€ retour. Des tickets sont en vente auprès du chauffeur.

Si ce service vous intéresse, faites-vous connaître auprès de la mairie de Valdelaume.



➤ « Carnet Rose » : 6 naissances en 2024

C'est avec un grand plaisir que nous souhaitons la bienvenue à Aria, Sacha, Tilio, Estelle, Marius et Swan.

Félicitations aux heureux parents.



➤ « Etat civil »

D'autre part, à la date de publication de ce bulletin, le bilan Etat civil 2024 recense :

- ✚ 5 Mariages
- ✚ 2 PACS
- ✚ 11 Décès, nous présentons nos vifs regrets à toutes les familles.





FRANCE SERVICES

À chacun son service public

Famille, santé, recherche d'emploi, retraite...



Les services du quotidien à moins de 20 minutes de chez vous.



À LA MOTHE SAINT-HÉRAY
27 rue du Maréchal Joffre



LUNDI : 13h30-17h30
MARDI : 9h-12h30/13h30-17h30
MERCREDI : 9h-12h
JEUDI : 9h-12h30/13h30-17h30
VENDREDI : 9h-12h

05 49 10 95 23
franceservices.lamothesaintheray@melloisenpoitou.fr

Pour un déplacement efficace :

✓ pensez à prendre vos identifiants

À LEZAY
7 rue Gate Bourse



LUNDI : 13h30-17h30
MARDI : 9h-12h30/13h30-17h30
MERCREDI : 9h-12h
JEUDI : 9h-12h30/13h30-17h30
VENDREDI : 13h30-17h

05 49 07 33 81
franceservices.lezay@melloisenpoitou.fr

À CELLES-SUR-BELLE
1 avenue de Limoges



LUNDI : 13h30-17h30
MARDI : 9h-12h30/13h30-17h30
MERCREDI : 9h-12h
JEUDI : 9h-12h30/13h30-17h30
VENDREDI : 13h30-17h

05 49 08 18 87
franceservices.cellesurbelle@melloisenpoitou.fr

À CHEF-BOUTONNE
7 avenue de l'hôtel de ville



LUNDI : 13h30-17h30
MARDI : 9h-12h30/13h30-17h30
MERCREDI : 9h-12h
JEUDI : 9h-12h30/13h30-17h30
VENDREDI : 9h-12h

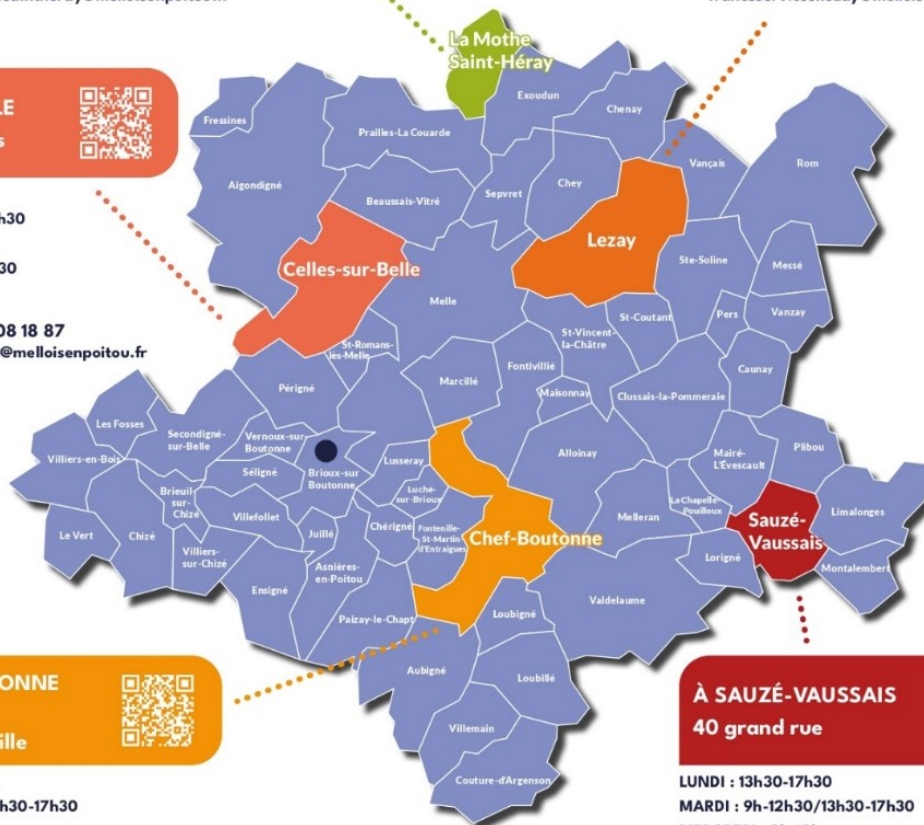
05 49 29 28 03
franceservices.chefboutonne@melloisenpoitou.fr

À SAUZÉ-VAUSSAIS
40 grand rue



LUNDI : 13h30-17h30
MARDI : 9h-12h30/13h30-17h30
MERCREDI : 9h-12h
JEUDI : 9h-12h30/13h30-17h30
VENDREDI : 9h-12h

05 49 07 75 22
franceservices.sauze@melloisenpoitou.fr



● France services à Brioux-sur-Boutonne | 05 49 07 85 34 | brioux-sur-boutonne@france-services.gouv.fr



Numéros utiles

Pour accéder aux services actuels offerts par la communauté de communes, contactez-nous à partir des numéros utiles.



Éducation

- ☎ 05 49 27 56 84 service scolaire, transport scolaire, (inscriptions, lignes...)
- restauration scolaire, petite enfance, enfance, jeunesse.



Cycle de l'eau

- ☎ 05 49 29 13 16 accueil
- ☎ 06 83 37 57 10 numéro d'urgence (secteurs Celles-sur-Belle, Lezay, Melle)
- ☎ 06 67 01 62 45 numéro d'urgence (secteurs Brioux-sur-Boutonne, Chef-Boutonne, Sauzé-Vaussais)



Animation sportive

- ☎ 05 49 35 13 57 base de loisirs du Lambon
- ☎ 05 49 07 15 69 équipements sportifs couverts
- ☎ 05 49 07 15 69 service piscines
- ☎ 05 49 27 01 91 piscine Aqua'Melle



Prévention et gestion des déchets

- ☎ 05 49 27 56 79 achat de composteurs, collecte des ordures ménagères et des encombrants, déchèteries, location de broyeurs



Animation du territoire

- ☎ 05 49 27 09 62 Pays d'art et d'histoire
- ☎ 05 49 27 26 98 musée de Rauranum



Services techniques

- ☎ 05 49 07 78 42



France services

- ☎ 05 49 08 18 87 Site Celles-sur-Belle
- ☎ 05 49 29 28 03 Site Chef-Boutonne
- ☎ 05 49 10 95 23 Site La Mothe Saint-Héray
- ☎ 05 49 07 33 81 Site Lezay
- ☎ 05 49 07 75 22 Site Sauzé-Vaussais



Aménagement et habitat

- ☎ 05 49 29 83 93

Informations complémentaires au 05 49 290 290.



Attractivité économique et touristique

- ☎ 05 49 07 85 28



Associations

- ☎ 05 49 290 290 demande de participation, versement



Pour les services du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) :

- 05 49 27 80 20 - EHPAD Fondation Dussouil, Lezay
- 05 49 29 81 16 - EHPAD La rosée d'antan, Chef-Boutonne
- 05 49 27 14 44 - Résidence autonomie La Garenne, Melle
- 05 49 07 13 14 - Siège administratif, Lezay
- 05 49 29 20 63 - Service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) : Melle, Lezay, Brioux-sur-Boutonne, Sauzé-Vaussais, Celles-sur-Belle
- 05 49 27 80 21 - Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Siège administratif :
Les Arcades, 2 place de Strasbourg CS 60048 - 79500 MELLE

Courriel : accueil@melloisenpoitou.fr
www.melloisenpoitou.fr

➤ Foyer Rural de Pioussay

Deux actions fortes : Octobre rose et Téléthon

1) Octobre rose, le dimanche 06 octobre 2024

Dans le cadre des actions liées à « Octobre Rose », pour la deuxième année consécutive, le foyer rural de Pioussay a organisé une randonnée pédestre avec un déjeuner. Le foyer a pu compter sur l'aide et l'appui de la mairie de Valdelaume, qui a entre autre offert l'apéritif. Deux circuits, identifiés et repérés par Eric, étaient proposés : le premier de huit kilomètres, le second de douze kilomètres. Cette année, une animation agrémentait le point de ravitaillement, la cuisson de pâtons dans le four à pain de Hanc. Pendant ce temps, à la salle des fêtes à Pioussay, les membres du foyer organisaient le service pour le déjeuner ; quatre vingt quinze repas ont été servis.

Cette année les bénéfices des ventes des pains, des créations artisanales, des inscriptions à la marche et au repas nous permettent de reverser 1500€ à l'association « Vivre comme avant », en plus nous leur avons transmis des coussins cœur créés, réalisés et offerts par le club des Mains agiles de Lorigné ainsi qu'une prothèse capillaire remise par Nathalie.



Yves GABOREAU et Yannick MAGNAN à la manœuvre au four et à la cuisson du pain



Mathilde, Sébastien & Carole au ravitaillement pour les marcheurs



Le 29/10/2024, remise du chèque de 1500€, des coussins cœur réalisés et offerts par le club de Lorigné et une prothèse capillaire que nous a remise Nathalie, à Mme Brigitte HENRY de l'association Vivre comme avant. Cette association est composée uniquement de bénévoles féminines ayant elles même-été traitées pour un cancer du sein. Elles apportent leur aide, leur soutien et conseillent sur les contacts, les professionnels d'implants voire même pour les conséquences capillaires. La correspondante locale est madame Brigitte HENRY. Elle intervient notamment à Niort à l'hôpital et à la clinique Inkerman.
<https://www.vivrecommeavant.fr/>

2) Téléthon, le dimanche 01 décembre 2024

En raison de l'inauguration de la réouverture après travaux de Notre Dame à Paris le week-end consacré au Téléthon a été avancé, le foyer rural de Pioussay l'a planifié au dimanche 1^{er} décembre midi. Pour cette action aussi le foyer rural a pu compter sur la participation et l'implication de la commune qui a notamment offert l'apéritif.

Pour cette édition, le foyer rural proposait : un stand de vente de créations artisanales par des membres du foyer, un déjeuner suivi d'une tombola. De fait deux ateliers coutures ont été activés. Cent vingt sept repas ont été servis à table. Pour l'édition 2023 le foyer avait reversé 1200€, bien que certaines données manquantes ne nous permettent pas encore d'affiner nos calculs, on peut estimer que pour 2024 le foyer rural reversera à l'AFM-Téléthon une somme supérieure à 1500€.



*Béatrice, Carole, Christine, Sylvie, à l'atelier couture,
Sylvie au stand des créations*



*L'équipe du Foyer Rural de Pioussay
Les convives attablés*



Nouveau bureau élu à l'AG du foyer Rural de Pioussay :

- Président : Claude LAURENCE
- Trésorière : Karine BEAU
- Secrétaire : Caroline HUSSON

- Vice - Présidente : Nathalie RUBBENS
- Vice - Trésorier : Sébastien BEAU
- Vice - Secrétaire : Mathilde GARCONNET

L'équipe du Foyer Rural de Pioussay vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année.

LE BREUIL COIFFAUD

Commune de VALDELAUME

entre Sauzé Vaussais et Chef Boutonne

RÉVEILLON de la Saint Sylvestre

le 31 DÉCEMBRE 2024

à partir de 20h00

à la salle des fêtes

Organisé par le Comité des Loisirs du Breuil Coiffaud

**Venez Fêter la Nouvelle Année !
avec vos couverts et votre panier
Apéritif & Dessert offerts !**

avec DJ LEX
Ambiance Assurée !

Adulte :

15€

Enfant :

Gratuit jusqu'à 10 ans

RÉSERVATION AVANT LE 26 DÉCEMBRE 2024

Nombre de places limitées

Païement à la réservation

05 49 27 66 20 - 06 70 31 41 41

06 63 27 81 31 English spoken

➤ Les Ecuries du Breuil

Sauvons Django :

Atteint d'une paralysie du larynx, Django, 11ans, présente une nette diminution de sa capacité respiratoire, qui, sans opération ne peut que s'aggraver. Nos cavaliers ont ouvert une cagnotte en ligne sur leetchi (coût selon les cliniques 3500 à 5000 € plus les frais annexes). Merci pour lui.

https://www.leetchi.com/c/sauvez-django-aidez-moi-a-respirer-1883303?utm_source=native&utm_medium=social_sharing



Compétitions :

Les bons résultats de nos cavaliers et cavalières ont été stoppés par l'annulation de la quasi-totalité des concours dûe à l'épidémie de rhinopneumonie contagieuse et présentant des formes neurologiques, donc chacun reste chez soi!

Stages de Noël :

Après les poneys Halloween et poneys de Noël, peut-être des balades dans la neige! Tous niveaux et toutes activités.

Joël DEMPURE

Tel : 06 87 11 48 17

➤ ACCA Hanc et Pioussey

Les consignes des Fédérations : Française de Randonnée et de Chasse

La saison de la chasse est ouverte du 8 septembre 2024 au 28 février 2025. Pour continuer à profiter pleinement des randonnées d'automne et d'hiver, tout en respectant la présence des chasseurs, voici quelques **conseils simples à suivre pour une cohabitation harmonieuse** :

- Restez sur les sentiers balisés
En restant sur les chemins prévus pour les randonneurs, vous réduisez les risques de croiser des zones de chasse. Les chasseurs, eux, respectent aussi des règles strictes de sécurité et doivent s'assurer qu'ils peuvent tirer en toute sécurité.
- Portez des vêtements de couleur vive
Cela permet de signaler facilement votre présence aux chasseurs dans la zone, tout en ajoutant une touche de couleur à votre promenade !
- Gardez votre chien en laisse
Cela garantit sa sécurité et évite les accidents dans des zones potentiellement dangereuses.
- Soyez attentif aux panneaux d'avertissement
Des battues peuvent avoir lieu ponctuellement sachant que ces activités ne durent généralement pas toute la journée.



Suivez les conseils de la FFRandonnée ! [Randonnée en période de chasse : la prudence est de mise](#)

Partageons les chemins ! Suivons des règles simples pour une cohabitation harmonieuse.



VALDELAUME

Les ACCA de HANC & PIOUSSAY organisent leur REPAS DE CHASSE à emporter

Le SAMEDI 1er FEVRIER 2025

A la salle des fêtes du BREUIL-COIFFAUD

Rue des Cregnolets

MENU :

Terrines de chevreuil et de sanglier

Civets de chevreuil et sanglier

Fromage

Tartelette

PRIX : 20€ par personne

(vin non compris-achat sur place possible)

Inscriptions obligatoires au plus tard le 20 janvier 2025

Contacts pour la réservation (au choix) :

HANC : Francis BROUSSARD : 06 47 37 73 70 ; Ghislain BAUDRIT : 06 82 67 57 19

PIOUSSAY: François DRAHONNET: 06 13 27 69 96; Jean-Bernard DRAHONNET: 06 72 41 57 34

➤ Qu'est ce que « l'adressage »



Les adresses sont essentielles pour assurer un bon positionnement, associé à un numéro, un nom de voie, une commune, un lieu-dit mais aussi pour assurer l'intervention des secours, la livraison de colis ou le déploiement de la fibre.

La loi 3DS (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration, Simplification) oblige les communes à :

- Nommer leurs voies et numéroté toutes les constructions
- Mettre à disposition ces données qui doivent alimenter la "Base Adresse Nationale" (BAN) produite par l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN).
- L'objectif est d'améliorer la gestion des adresses et de faciliter l'accès aux informations d'adressage pour les citoyens et les services publics.

Pour plus de renseignements reportez-vous au décret n°2023-767 du 11 août 2023 pour la mise en application de l'article 169 de la loi 3DS qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

➤ PETITS RAPPELS DE BON SENS – SECURITE DE TOUS :

Les équipements obligatoires pour le cycliste

Le casque : En circulation, le conducteur et le passager d'un cycle, s'ils sont âgés de moins de 12 ans, doivent porter un casque conforme à la réglementation relative aux équipements de protection individuelle. Ce casque doit être attaché.

Le gilet rétro-réfléchissant : Le port d'un gilet rétro-réfléchissant certifié est obligatoire pour tout cycliste, et son éventuel passager, circulant hors agglomération, la nuit, ou lorsque la visibilité est insuffisante.

Les consignes pour les piétons: (Source sécurité routière)

D'après une expérience menée par la Sécurité routière chez UTAC, les piétons vêtus d'une tenue rétro-réfléchissante sont visibles de nuit dans les phares d'une voiture à 44 mètres et les cyclistes à 63 mètres vs respectivement 28 mètres et 35 mètres avec une tenue sombre.

Le passage à l'heure d'hiver a pour conséquence majeure un coucher du soleil intervenant plus tôt dans les semaines à venir. Entre 17h et 19h, il fait tout à coup plus sombre au moment des sorties d'école et du travail. Les usagers de la route dits vulnérables seront alors moins visibles dans un contexte de circulation dense, les exposant davantage au risque d'accident.



Histouères et Chantuseries

C.O 28.12.1961

T'AS BE CHANGHÉ

T's bé changhé, o l'est dan toué
Que l'appelant la Parisienne ?
O l'es sûr qui te r'queneut pouet,
O l'est vrai qu'y vint d'fair' marienne,
Mais y ai biâ m'frotta les deux z'œils,
Là ; dans la cour de ma beunasse,
Pus y t'argarde, pus y bireuille,
Et mouins y r'trouv' ma p'tit' drolasse.

Ma p'tit' drolass' d'o y a vingt ans,
Avec ses deux bots à bricole,
Qui s'en allait en chantonnant,
Au bout dau villaghe à l'école,
La goul' frach' coume un' mich' de pain,
Et ses deux grand's tress's dans l'échine,
A c't'heur' t'a l'allur' d'un mann'quin
Et tu sens trop la gourgandine.

Toué qui disait à ta mémé,
« Té y mangh'rais bé un' goulaité, »
Avour' tu d'mand's un' tass' de thé,
Et tu bouès thieu à p'tit's gorgaies,
L'patois, seul'ment tu l'queuneut pus,
T'appeul's un porc, la mër' gorette,
Et pis tu caus's tell'ment pointu
Qu'tu sais pus c'qu'o l'est dau mojettes.

La goul' pointue et d'sus combé
De biu, de jhaun' de salop'rie,
Et d'la peintur' tell'ment su l'bé,
Qu'on peut mèm' pus t'faire un' bis'rie,
L'dera cot, tes ch'veux étiant roux,

Copés d'vant et tout frisés dare,
Aneut l'sont quasiment pisoux,
O mouillait quand tu v'nais d'la gare...

Quan tu v'nais d'la gare o mouillait,
Et coum' t'avais pouet d'pélerine,
Y'on sortis l'tracteur dau balet,
Peur alla t'qu'ri à la Mich'line,
Pasque t'avais à pus fini,
Dau valis's et un tas d'bricoles,
Y'ons seul'ment pas eu un merci,
T'as dit mèm' qu'o sentait l'peutrole.

Y'ons seul'ment pas eu un merci,
O l'a fait d'la peine à ta mère,
Peur toué son thieur a pouet durci,
Quand mèm' que tu fais dau manières,
T'as la mèm' goul' t'as les mèm's z'œils,
Et t'es tout l'temps sa p'tit' drolasse,
Qui venait sauta su ses gh'neuils,
Ou bé qui courait dans la piace.

Tous les jhèn's en fazant autant,
Apras tout, dam' t'es coum' les autes,
Est nous qui sont pus dans l'mouv'ment,
Qui sait si o l'est pas d'nou' faute.
Un bia jhour tu r'viendras ché nous,
Et une autr' feull' prindra ta piace,
A ton tour tu diras coum' nous,
O faut bé que jhèness' se passe.

(Tous droits réservés.)
Yves RABAULT.



Yves Rabault et Simone Suzange en scène dans une maison poitevine.

PHOTO MYSTERE : « KEKOLE K'SA »

Cette photo a été prise sur la Commune de VALDELAUME, où ? A vous de deviner ...

Nous organisons un petit concours ludique tout au long de l'année. A chaque bulletin à vous de retrouver où a été prise la photo et ce qu'elle représente, vos réponses seront à envoyer sur la boîte mail de la Mairie :

mairie-valdelaume@paysmellois.org

ou par courrier déposé dans la boîte aux lettres avec vos coordonnées, à l'adresse suivante :

« MAIRIE DE VALDELAUME – PHOTO MYSTERE

1 rue du Puits Grelet – HANC - 79110 VALDELAUME ».

Le gagnant recevra un lot, s'il y a plusieurs bonnes réponses, un tirage au sort sera pratiqué parmi les bonnes réponses. Le résultat et la réponse seront communiqués dans le bulletin suivant.



Le gagnant du concours de la photo mystère du bulletin n°20 est Mr Sébastien BEAU qui remporte un bon d'achat de 20€ chez la fleuriste « Au Jardin du Temps » à Chef-Boutonne.

La photo du panneau « Semoirelle » a été prise au croisement de la rue des Fontaines et de la rue de la Semoirelle à Hanc, Valdelaume.



Nouveau sur Valdelaume !

Proche de chez nous, sur la commune de Valdelaume, un artisan multi services... réparation, entretien, tous travaux de bricolage.

N'hésitez pas à m'appeler pour toutes informations.



HUSSON Arnaud

Multi Prestations et Services | Rénovations , Créations , Réparations
Electricité Générale | Tous Travaux du Batiment
arnaud.husson79@gmail.com | 06 76 73 18 72

The card features a background image of a yellow leather tool belt filled with various tools like wrenches, a screwdriver, and a level.



L'OPTICIEN QUI BOUGE
VOTRE OPTICIEN A DOMICILE

NOUVEAU

TOUS LES SERVICES D'UN MAGASIN D'OPTIQUE, À DOMICILE.

- 👓 LA 2ÈME PAIRE À PARTIR DE 1€
- 👓 BILAN ET CONTRÔLE DE LA VUE
- 👓 LE TIERS PAYANT
- 👓 LE SAV
- 👓 LES DÉPLACEMENTS GRATUITS
- 👓 UN CHOIX LARGE DE PLUS DE 300 MONTURES



ELODIE CHAIGNEAU
07 85 72 62 99
echaigneau@lopticienquibouge.fr
www.lopticienquibouge.fr
96 RUE DU COMMERCE
79170 BRIOUX-SUR-BOUTONNE

BRIOUX-SUR-BOUTONNE
MELLE
RUFFEC
AULNAY
SAUZÉ-VAUSSAIS
ET BIEN PLUS ENCORE ...

CHEF-BOUTONNE
VILLEFAGNAN
LEZAY

79
16

RAPPEL CONCOURS DE COURONNE DES ROIS ET DES REINES

Lors du précédent bulletin municipal nous avons annoncé le thème du concours de fin d'année sur les couronnes des rois et des reines.

Cette année le thème est « couronnes des rois et reines », toutes les idées seront bonnes (matériaux, tailles, originalité, type de fabrication, etc...)

Ce concours est ouvert à tous, petits et grands, nous ferons 2 catégories : enfants (jusqu'à 13 ans) et adultes.

Un prix sera remis pour chaque catégorie lors de la cérémonie des vœux du maire qui doit se tenir le 19 janvier 2025.

Vous pourrez déposer en mairie votre couronne début janvier entre le 6 et le 15 janvier 2025.

Un jury sera nommé en début de la cérémonie comme les années précédentes.

Nous vous attendons avec impatience !



IMPORTANT – CHOIX DU NOM DES HABITANTS DE LA COMMUNE

Depuis 5 ans maintenant que notre Commune a été créée, nous n'avons toujours pas de nom de nos habitants. Lors de précédentes réunions le Conseil Municipal en 2019 a émis plusieurs propositions mais aujourd'hui nous souhaitons que ce soit vous qui décidiez du nom final des habitants.

Le principe est simple, voici une liste de 5 noms que nous avons retenus, à vous de choisir celui qui vous plait le plus.

Vous pouvez déposer à partir d'aujourd'hui et jusqu'au 19 janvier 2025 votre bon à découper dans l'urne prévue à cet effet qui est déposée en mairie mais également dans la boîte aux lettres de la mairie.

Le dépouillement des bulletins se fera lors de la cérémonie des vœux du Maire le 19 janvier 2025 qui se tiendra à la salle des fêtes d'Ardilleux à partir de 15H.

Voici donc les seules propositions retenues :

-----**BON A DECOUPER**-----

- ☐ **VALDELAUMOIS**
- ☐ **VALDAUMOIS**
- ☐ **VALDELAUMAIS**
- ☐ **VALDELAUMIENS**
- ☐ **VALDELUMOIS**

Merci de cocher la proposition que vous préférez, bon à découper ou sur papier libre.



magicoloriage.com

*Publication de la commune de Valdelaume
Directeur de publication : Le maire de Valdelaume
Imprimé et distribué par nos soins à 550 exemplaires – Ne pas jeter sur la voie publique*